

Conseil général

Séance n° 3

du jeudi 11.10.2018, de 19:30 à 21:00,
salle de gymnastique

Président	Pierre-Yves Franzetti
Secrétaire	Marjorie Berthouzoz
Présents	PDC Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand
	PLR Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril
	PS-Les Verts Aymon Christophe, Aymon Damien, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane
	UDC Kudinov Roman, Roh Kevin
Excusés	Beaupain Chantal, Luisier Anne-Claude,
Conseil communal	Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella
Secrétaire communal	Follonier Thierry

DEBATS

20	1	Contrôle de présences

M. Pierre-Yves Franzetti salue l'assemblée et excuse Chantal Beaupain et Anne-Claude Luisier du groupe PS-Les Verts pour leur absence.

M. Marco Aymon salue l'assemblée et remercie le public d'être venu aussi nombreux. Il souhaite une bonne séance plénière à tout le monde.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des divers. Le groupe PS-Les Verts a deux divers, le groupe PLR et le groupe PDC annonce un divers chacun.

21	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018
4. Approbation du projet d'extension de la décharge d'Utignou
5. Approbation d'un crédit cadre de 4,5 millions au maximum pour la participation au financement de la réalisation d'une résidence touristique sur Anzère, au lieu-dit le Got
6. Interpellation du Conseiller général Stéphane Nanchen à propos de l'accès à la décharge municipale
7. Divers

M. Pierre-Yves Franzetti soumet l'ordre du jour pour approbation Ce dernier est approuvé à l'unanimité des 27 conseillers généraux rassemblés.

22	3	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions à propos du procès-verbal de la dernière séance et le soumet à approbation. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité de l'assemblée réunie.

23	4	Approbation du projet d'extension de la décharge d'Utignou

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du point 4 de l'ordre du jour et demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière.

Mme Patricia Cotter indique que le groupe PS-Les Verts a bien reçu le courrier des opposants et qu'il y est sensible. Les arguments de ces derniers ont été mis en parallèle avec la conclusion de la commission ad hoc. Si la modification du PAZ devait être acceptée, le groupe espère que les mesures d'accompagnement demandées par la commission ad hoc seront mises en application. Le groupe accepte l'entrée en matière.

Mme Mélanie Follonier rapporte que le groupe PLR a bien pris connaissance du rapport et qu'après sa lecture, il trouve que le lieu d'Utignou semble être le plus approprié. Il a également pris connaissance des arguments des opposants et pense que le bien commun prend le pas sur les motifs d'opposition des citoyens. Il souligne que les mesures annoncées par M. Bernard Morard lors d'une séance devront être mises en place par le Conseil communal. Il accepte l'entrée en matière.

M. Mathieu Dussex indique qu'après la visite du site et la prise de connaissance des documents transmis par la Commune le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Mme Marjorie Berthouzoz, présidente de cette commission ad hoc, salue l'assemblée et en présente les membres. Elle précise que le rapporteur, Pascal Gasser, donnera lecture du rapport dans son entier, à l'exception des questions posées par la commission.

M. Pascal Gasser donne lecture du contexte dans lequel la commission a travaillé. Cette dernière a été mandatée pour rendre un préavis en amont de cette séance. Il explique que la commission a rendu un préavis positif à la fin août.

M. Pascal Gasser indique que la commission a approuvé à l'unanimité le choix du site d'Utignou comme décharge de type A. Les membres de la commission ont comparé ce site avec les trois autres sites étudiés par le bureau Nivalp et la variante du site d'Utignou est celle qui réduit le plus les impacts environnementaux, offre une grande capacité de stockage et limite les contraintes.

M. Pascal Gasser donne lecture de l'avis de la commission à propos des arguments avancés par les opposants. Il rapporte que la commission est sensible aux nuisances subies par les riverains. Cependant, la pesée d'intérêts indique que le bien commun prévaut. La commission demande à la Commune de mettre en place des mesures pour réduire les nuisances, à savoir : la mise en place d'un bassin de lavage pour les roues à l'entrée de la décharge, le passage aux horaires en station (cf. règlement de police) ainsi que le renforcement du cordon boisé le long de la route cantonale.

M. Pascal Gasser donne lecture de la conclusion du rapport dans laquelle la commission recommande au Conseil général d'accepter le projet d'extension de la décharge d'Utignou. Il ajoute qu'aucune opposition n'a été levée à ce jour.

Mme Patricia Cotter demande si les mesures citées dans le rapport sont contraignantes pour la mise en application par le Conseil communal. **M. Bernard Morard** indique qu'elles le sont, d'autant plus qu'elles ont été proposées en séance de conciliation avec les opposants. Elles seront donc intégrées dans le rapport technique.

Mme Armande Rochat fait référence à l'article 20 du règlement de police et demande si le Conseil communal pourra accorder des autorisations spéciales de transport par camion en dehors des périodes autorisées. **M. Bernard Morard** pense qu'il est prématuré et difficile de répondre à cette question aujourd'hui. Il affirme que le Conseil communal pourrait effectivement accorder des autorisations spéciales, s'il juge cela nécessaire.

M. Marco Aymon rappelle qu'une dérogation avait été donnée pour le transport des matériaux lors de la construction du Spa-Wellness.

Mme Armande Rochat indique qu'elle s'est rendue au bureau technique pour consulter le projet de mise à l'enquête. Elle a été très surprise de l'ampleur du projet. De plus, elle est certaine qu'il y aura une augmentation du nombre de camions ; le dossier technique mentionne 500 camions par an. Elle trouve que le choix du site d'Utignou est en contradiction avec la promotion de la station. Elle s'oppose au choix du site et à l'ouverture de la décharge aux Communes voisines, mais n'est pas opposée au projet en lui-même. Elle est solidaire des habitants d'Utignou.

M. Marco Aymon pense qu'il y aura plutôt 600 camions sur les 200 jours d'ouverture, ce qui représente seulement trois camions par jour. Il compare avec le passage des bus postaux qui représente 15 à 25 bus par jour sur la route d'Anzère. Il rappelle que le canton exige que les nouvelles décharges soient régionales. Il précise également que si ce projet d'extension d'Utignou ne se fait pas, les matériaux d'excavation liés au projet de résidences touristiques du point 5 de l'ordre du jour ne pourront pas y être déposés et que leur exportation coûtera plus cher et sera plus éloignée, donc plus polluante.

M. Bernard Morard précise que les volumes déposés en 2017 et 2018 correspondent respectivement à 200 et 100 camions. Il corrige Mme Armande Rochat sur ses propos vis-à-vis de

l'urgence du projet liée à l'échéance de l'autorisation d'exploitation ; il reste encore trois à quatre ans de capacité d'exploitation et cette autorisation peut être renouvelée. Si le site d'Utignou est refusé par le Conseil général, un autre site devra être trouvé sur la Commune, mais cela ne fera que déplacer les nuisances. Si cette extension est acceptée par le Conseil général, le Conseil communal travaillera sur le règlement d'exploitation de la décharge.

M. Didier Morard est surpris que le rapport technique ne prévoie pas de modifications du trafic routier, suite à l'ouverture de la décharge aux Communes adjacentes. Il pense que le choix d'Utignou n'est pas judicieux vis-à-vis du projet de l'agglomération qui est prévu sur Ayent. Il pense que le site avait du sens à l'époque des grands chantiers d'Anzère, mais qu'à l'heure actuelle, une telle décharge devrait plutôt se trouver sur le bas de la Commune.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote. Le projet d'extension de la décharge est accepté par 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

23	5	Approbation d'un crédit cadre de 4,5 millions au maximum pour la participation au financement de la réalisation d'une résidence touristique sur Anzère, au lieu-dit le Got

M. Roman Kudinov souhaite s'exprimer avant l'entrée en matière et veut proposer aux groupes de ne pas entrer en matière sur l'approbation de ce point.

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle qu'il ne peut pas donner la parole aux Conseillers généraux avant l'entrée en matière. Il demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière et indique à M. Roman Kudinov qu'il pourra s'exprimer durant les débats.

M. Mathieu Dussex dit qu'il est important de donner un signal clair pour une nouvelle forme de tourisme sur la station d'Anzère. Il rappelle que la station a besoin de lits chauds pour assurer sa survie. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Mme Mélanie Follonier indique que le groupe PLR remercie tous les intervenants du projet qui ont organisé la séance d'information du 10 septembre, lors de laquelle le Conseil général a pu poser toutes ses questions. Le groupe PLR pense que le projet répond aux besoins de la station et que cette occasion ne se représentera pas une seconde fois. Il accepte l'entrée en matière.

Mme Patricia Cotter intervient sur le courrier du parti de l'UDC reçu la veille. Elle rappelle que l'ensemble du Conseil général est au courant du projet depuis le 10 septembre. Elle déplore de recevoir un document de 13 pages la veille de la séance plénière, car il est impossible de le lire, de l'étudier et d'en discuter dans les groupes. Comme ce n'est pas la première fois que cela arrive, elle demande que les documents parviennent dorénavant à l'avance afin que les groupes puissent les étudier. Le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière.

M. Marco Aymon rappelle les difficultés de la station d'Anzère qui s'expliquent par le manque de lits chauds. La seule solution serait de construire des résidences de tourisme. Les projets Maulin et Intrawest des années 2000 ne se sont pas concrétisés, tandis que le projet Cube Hôtel est encore incertain. **M. Marco Aymon** pense que le projet Swisspeak pourra se concrétiser car il dispose de fonds suisses provenant essentiellement des caisses de pension. Il explique que selon les calculs, la relation entre le chiffre d'affaire, les charges d'exploitation, le coût d'investissement doit avoisiner les 35 millions. Or, le coût de construction se rapproche des 40 millions. Ainsi, la demande du Conseil communal au Conseil général est limpide : Au vu de l'apport économique de ce projet pour la région, le Conseil général accepte-il de lui octroyer un crédit cadre de 4,5 millions.

M. Marco Aymon annonce que tout est encore ouvert et en négociation pour l'instant. Il ajoute que le bureau d'architecture accepte de réaliser le dossier de mise à l'enquête pour CHF 600'000 et non CHF 900'000. Ce risque de mise à l'enquête serait donc assuré pour moitié par la Commune et Hica Sa.

M. Pierre-Yves Franzetti passe la parole à la CoGest qui a été chargée de faire un rapport à propos de cet objet.

M. Joël Morard précise que la CoGest a traité ce dossier sans autres informations que celles présentées lors de la séance de présentation du 10 septembre.

M. Bertrand Savioz donne lecture du préambule du rapport où il est expliqué que la société Hica Sa, propriétaire de terrains dans la zone du Got à contacté le groupe Moutain Resort et le Conseil communal afin de réaliser ce projet de résidences touristiques. La CoGest rappelle que les engagements financiers communaux dans ce projet se tiennent aux points suivants : payer le coût de la mise à l'enquête si le projet n'aboutissait pas et acheter les terrains aux meilleurs prix à la société Hica Sa. La CoGest pense que ce projet répond à un besoin et respecte une éthique d'investissement. Elle soutient à la majorité la démarche du Conseil communal. En conclusion, la CoGest porte la plus grande attention à ce projet.

M. Pierre-Yves Franzetti ouvre le débat et passe la parole à M. Roman Kudinov.

M. Roman Kudinov rappelle que l'UDC Ayent-Anzère n'est pas opposée à ce projet hôtelier. Cependant, elle juge que toutes les informations nécessaires n'ont pas été remises au Conseil général et que dans cette situation, aucune décision ne peut être prise. **M. Roman Kudinov** fait allusion aux documents promis par le président communal durant la séance d'information du 10 septembre, à savoir : le prix d'achat des terrains, le montant des honoraires du bureau d'architecte, le détail de l'utilisation des fonds avec la somme allouée pour l'achat des terrains et celle pour assumer le risque de mise à l'enquête publique, le business plan et le programme d'investissement. L'UDC Ayent-Anzère propose de reporter la prise de décision sur l'objet en question et propose subsidiairement de le faire passer en votation populaire. Finalement, elle propose de procéder au vote par bulletin secret.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si le vote à bulletin secret porte sur la décision de repousser à une date ultérieure l'objet de cette votation. **M. Roman Kudinov** acquiesce.

M. Marco Aymon annonce qu'aucune promesse de documents n'a été faite lors de la séance d'information. Il s'étonne que **M. Roman Kudinov** puisse affirmer cela, étant donné qu'aucun représentant de l'UDC n'a assisté à ladite séance. **M. Roman Kudinov** maintient qu'il a eu des retours de cette séance en ce sens.

Mme Marylise Benthosavioz assure qu'elle a reçu toutes les informations nécessaires pour prendre cette décision. **M. Roman Kudinov** demande si elle connaît le prix des terrains. **Mme Marylise Benthosavioz** dit qu'on ne vote pas sur le prix des terrains.

Mme Mélanie Follonier pense que L'UDC cherche des excuses faciles et qu'il fallait venir à la séance d'informations, car il y était expliqué que le prix des terrains n'était pas encore connu.

Mme Mariève Ballestraz Blanc ajoute qu'ils ont été reçus par les guides du projet à Zinal lors de la sortie du Conseil général et souligne qu'il n'y avait pas un représentant de l'UDC ce jour-là. Elle déplore le manque d'investissement de certains Conseillers généraux.

Mme Armande Rochat rappelle que le Conseil général fait confiance au Conseil communal et dit qu'il ne faut pas faire de l'épicerie.

M. Pierre-Yves Franzetti demande qui souhaite voter à bulletin secret. Trois personnes veulent voter à bulletin secret sur la proposition de l'UDC. Ce vote se fera donc à bulletin secret.

M. Pierre-Yves Franzetti formule l'objet de votation comme suivant : acceptez-vous de retarder la décision sur ce crédit cadre de 4,5 millions à une date ultérieure.

La proposition de l'UDC est refusée par 24 voix contre, 3 voix pour et 0 abstentions.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si les Conseillers généraux sont d'accord de voter à main levée sur l'approbation du crédit cadre de 4,5 millions pour ce projet. Ils acceptent de voter à main levée.

Le crédit cadre de 4,5 millions est accepté par 23 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie le Conseil communal et la CoGest pour son rapport.

25	6	Interpellation du Conseiller général Stéphane Nanchen à propos de l'accès à la décharge municipale

M. Pierre-Yves Franzetti indique que l'interpellation de Stéphane a été mise à l'ordre du jour et rappelle qu'il n'y aura pas de débat, car cela n'est pas prévu dans le règlement du Conseil général.

M. Stéphane Nanchen donne lecture de son interpellation au sujet du comportement des usagers de la décharge municipale. Il rappelle qu'il avait déjà pris la parole lors d'une séance plénière pour dénoncer les excès de vitesse, le transport des matériaux sans filet ainsi que d'autres incivilités venant des usagers de la décharge. Il constate que rien n'a été fait par la Commune pour améliorer cela et souhaite que le Conseil communal se penche sur cette problématique et trouve des solutions. Il demande des réponses pour les questions suivantes :

- Pourquoi des contrôles fréquents de police ne sont pas effectués ?
- Pourquoi cette route n'est pas limitée à 30 km/h ?
- Au vu du nombre de véhicules croissants, la décharge ne devrait-elle pas être déplacée ou est-ce qu'une autre route d'accès pourrait être envisagée ?
- Pourrait-on envisager de quantifier le nombre de passage de véhicules ?
- Serait-il possible de constituer une commission qui se pencherait sur le dossier ?

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que le Conseil communal doit normalement répondre aux interpellations de suite.

M. Grégoire Dussex indique que le Conseil communal est très conscient du problème et qu'il n'est pas simple de le régler. Il reçoit chaque semaine des courriers de parents par rapport aux dangers de la circulation routière. Le Conseil communal a mandaté la commission du trafic pour réfléchir à ce dossier. Une séance est agendée pour le 30 octobre 2018. Il s'agirait de mettre en place un projet de zones limitées à 30 km/h sur toutes les routes communales, y compris la route menant à la déchetterie. Si le Conseil général approuve ce dossier, un mandat pourra être donné à un bureau pour la limitation des zones à 30 km/h et une solution devrait être trouvée pour 2019.

M. Grégoire Dussex rajoute que le Conseil communal a demandé à la police de Sion de faire des contrôles.

M. Stéphane Nanchen remercie le Conseil communal pour sa réponse et précise que ce n'est pas vraiment les excès de vitesse qui posent le plus de problèmes, car il est difficile de rouler vite sur cette route. Ce sont plutôt les incivilités. Il indique qu'il y a eu peu de contrôles de police en dehors des horaires de la décharge. Il pense qu'il faudrait sensibiliser les usagers avec des stationnements de police.

M. Marco Aymon pense que lieu ne se prête plus à accueillir une décharge communale et qu'il faudra réfléchir pour rationaliser la collecte des déchets, de la même manière que l'UTO est en train de mettre en place une carte unique pour l'accès aux décharges à l'ouest de Sion.

26	7	Divers

Les divers du groupe PLR

Mme Armande Rochat a vu qu'il y avait une assemblée du consortage d'irrigation de Signèse-Manneau-Frily-Uvrier concernant la reprise du consortage par la Commune d'Ayent. Elle demande de quoi il s'agit.

M. Marco Aymon indique que ce consortage a déjà été repris par la Commune il y a trois ans. C'est peut-être une assemblée pour dissoudre la société car il y avait des problèmes de droits d'eau au canton. Finalement, il pense que c'est peut-être un autre consortage qui va demander à la Commune d'être repris.

Divers du groupe PS-Les Verts

Mme Patricia Constantin rappelle que la loi sur les constructions est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, ce qui implique la révision des règlements communaux dans les cinq années suivantes. Elle souhaite savoir où en est la Commune dans sa réflexion vis-à-vis de la révision de son règlement.

Mme Nicole Jollien indique qu'un montant a été mis au budget 2019 pour créer une commission pour traiter de cette révision. Cette commission sera faite en collaboration avec l'aménagement du territoire. Le travail est donc en cours.

Mme Patricia Cotter rappelle que le centre scolaire de Botyre arrive à sa limite de capacité d'accueil. Elle demande si la Commune a ouvert une réflexion à ce sujet.

M. Christophe Beney indique que la Commune avait mis au budget 2018 un projet de réfection et d'extension du centre scolaire de Botyre. La commission scolaire intercommunale a trouvé qu'il aurait été peu élégant de se pencher sur l'extension alors qu'elle essaie de créer une école intercommunale avec des bâtiments scolaires sur les deux Communes. Cette année l'école de Botyre a ouvert une nouvelle classe sur une des trois classes de travaux manuels. Cela devrait suffire pour les quelques années à venir. Par contre, la réflexion continue et d'ici 2 à 4 ans, il devrait y avoir des classes supplémentaires.

Divers du groupe PDC

M. Mathieu Dussex annonce qu'il a assisté à la séance d'information sur la fusion de l'ESR et SIESA et propose qu'une commission ad hoc soit mise en place pour comprendre les mécanismes de fonctionnement entre la Commune et l'ESR.

Au nom du bureau, **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce qu'il en a pris bonne note

M. Didier Morard demande à la Commune de veiller à ce que les panneaux de la Constituante respectent les emplacements officiels mis en place.

M. Marco Aymon dit que la Commune a avisé de l'emplacement des panneaux officiels. Par contre, s'il y a des autorisations de police pour d'autres emplacements d'affichage, la Commune ne peut rien faire.

M. Marco Aymon informe que le Conseil communal a validé ce matin le règlement de fusion d'ESR et SIESA et que la décision de la fusion sera traitée à l'ordre du jour de la séance plénière du 13 décembre 2018. Il souhaite que le public soit aussi nombreux cette prochaine séance.

M. Pierre-Yves Franzetti insiste pour que tous les documents traitant de l'ordre du jour d'une séance plénière soient transmis à l'heure afin qu'ils puissent être étudiés. Il remercie tout le monde et rappelle la prochaine séance du 13 décembre 2018. Il clôt la séance à 21h00.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

Le Secrétaire
Berthouzoz Marjorie